



Bulletin d'information

Budget 2009

Suite à l'adoption du budget, la taxation pour l'année 2009 sera la suivante :

- Taxe foncière générale : 0,87\$
- Tarif Déchets et Matières résiduelles : 200,00\$
- Taxes de secteur – Service d'aqueduc :
 - Règlement d'emprunt no.272-95 : 69,00\$
 - Règlement d'emprunt no.293-96 : 102,00\$
 - Règlement d'emprunt no. 404-2004 : 619,95\$
 - Règlement d'emprunt no. 411-2005 : 650,00\$
 - Compensation pour l'aqueduc : 130,00\$

Service offert par la municipalité pour le paiement des comptes de taxes

Nous vous rappelons que vous pouvez payer votre compte de taxes dans toutes les institutions bancaires. En plus, le paiement est accessible par « ACCES D » ou « Internet ». Pour ceux qui aiment mieux faire des chèques, si en vertu de votre compte, vous avez la possibilité de payer en quatre versements, vous pouvez poster vos quatre chèques en même temps en incluant le coupon correspondant. Le paiement sera donc fait sans retard dû à la poste. Veuillez cependant vous assurer que vous avez les fonds nécessaires dans votre compte bancaire. Pour les retours de chèques sans fonds, des frais de 5\$ seront ajoutés à votre compte.

Veillez prendre note que le bureau municipal sera fermé pour la période des Fêtes du 23 décembre au 4 janvier 2009 inclusivement.

Le numéro pour nous rejoindre est le 357-9031

La séance régulière aura lieu le 12 janvier 2009.

IL N'Y A AUCUN CHANGEMENT DANS L'HORAIRE DE LA COLLECTE DES DÉCHETS ET DE LA RÉCUPÉRATION POUR LA PÉRIODE DES FÊTES

ENTENTE DE PRINCIPE AVEC VICTORIAVILLE CONCERNANT L'UTILISATION DES SERVICES RÉCRÉATIFS, DE LOISIR ET DE SPORT

Tous les résidents de la municipalité de St-Christophe-d'Arthabaska auront accès aux services récréatifs, de loisir et de sport de la ville de Victoriaville sans avoir besoin de remplir un formulaire d'inscription et de payer 25\$ au préalable au bureau du centre administratif de la municipalité.

En vertu de la nouvelle entente qui entre en vigueur le 1er janvier 2009, tous les résidents de St-Christophe-d'Arthabaska pourront se présenter directement aux journées d'inscription générale, à Victoriaville, en présentant une preuve de résidence. Vous aurez droit de vous inscrire à toutes les activités de votre choix au même titre que les résidents de Victoriaville.

Les coûts inhérents de cette nouvelle entente sont défrayés directement par le fonds général de la municipalité.

Joyeux Noël et Bonne Année!